

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 24 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-quatre du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 17 juin 2014

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, PELLET Claudine, MAHIEU Nadège, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, NOUGUEZ Alain, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEOU Monique, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Absents : MATTEI Jean-Paul, PONNEAU Evelyne, LAFARGUE Mathieu, MINVIELLE Fabien, POUTS Sylvie, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, LAHORE Frédéric.

Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués en exercice : 30
Abstentions : 1
Votes contre : 0
Votes pour : 23

**N°52 - 06/2014 : COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (ANNEE 2013) DRESSE
PAR LA SEPA CONCERNANT LA ZAC PYRENEES EST BEARN**

Le Président rappelle à l'assemblée que l'aménagement de la ZAC Pyrénées Est Béarn a été confié à la SEPA par convention en date du 11 septembre 2009, suite à une délibération du conseil communautaire du 23 juillet 2009.

L'article 17 du contrat de concession précise que l'aménageur adresse chaque année à la collectivité un compte rendu financier. Ce Compte Rendu Annuel à la Collectivité comporte notamment un bilan financier prévisionnel global actualisé, un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées durant l'exercice écoulé, une note de conjoncture...

Le compte rendu annuel à la collectivité de l'année 2013 fait apparaître un bilan prévisionnel de 5 386 000 € HT au 31 décembre 2013. La participation de la collectivité reste inchangée soit 1 190 000 € HT. Par conséquent, le Président propose d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de l'année 2013, ainsi que le bilan prévisionnel de la concession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

APPROUVE le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de l'année 2013 joint en annexe,

APPROUVE le bilan prévisionnel au 31 décembre 2013 joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 27/06/2014
et publication ou notification
du : 27/06/2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE - GABAS
80, avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80
Fax 05 59 16 08 84

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 24 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-quatre du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 17 juin 2014

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, PELLET Claudine, MAHIEU Nadège, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, NOUGUEZ Alain, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEYOU Monique, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Absents : MATTEI Jean-Paul, PONNEAU Evelyne, LAFARGUE Mathieu, MINVIELLE Fabien, POUTS Sylvie, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, LAHORE Frédéric.

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 24

Voté à l'unanimité

**N°53 - 06/2014 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
D'ELIMINATION DES DECHETS – ANNEE 2013**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Environnement présente à l'assemblée le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil,

APPROUVE le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 27/06/2014
et publication ou notification
du : 27/06/2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE - GABAS
10, avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél 05 59 16 08 80
Fax 05 59 16 08 84

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 24 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-quatre du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 17 juin 2014

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, PELLET Claudine, MAHIEU Nadège, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, NOUGUEZ Alain, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEOU Monique, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Absents : MATTEI Jean-Paul, PONNEAU Evelyne, LAFARGUE Mathieu, MINVIELLE Fabien, POUTS Sylvie, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, LAHORE Frédéric.

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 24

Voté à l'unanimité

N°54 - 06/2014 : CONTRAT DE REPRISE DES EMBALLAGES

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre du contrat « Barème E » d'Eco-Emballages, la Communauté de Communes doit choisir, les différents repreneurs pour la reprise des cinq matériaux issus de la collecte sélective (acier, alu, PCC et PCNC). Arrivé à terme le 30 juin 2014, il est nécessaire de renouveler les contrats pour 3 des 5 matériaux issus de la collecte sélective. Il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer les nouveaux contrats de reprises avec les sociétés suivantes :

Acier et Aluminium : société COVED (option fédération)

PCC et PCNC : société PAPREC (option fédération)

Au vu de ces éléments et après avoir largement délibéré, le Conseil Communautaire :

AUTORISE le Président à signer les contrats afférents à la reprise de ces différents matériaux issus de la collecte sélective à compter du 1^{er} juillet 2014.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 04/09/2014
et publication ou notification
du : 04/09/2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE - GABAS
80, avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80
Fax 05 59 16 08 84

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 24 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-quatre du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 17 juin 2014

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, PELLET Claudine, MAHIEU Nadège, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, NOUGUEZ Alain, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEOU Monique, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Absents : MATTEI Jean-Paul, PONNEAU Evelyne, LAFARGUE Mathieu, MINVIELLE Fabien, POUTS Sylvie, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, LAHORE Frédéric.

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 24

Voté à l'unanimité

N°55 - 06/2014 : CONVENTION TERRITORIALE DE LECTURE PUBLIQUE 2014-2016

Monsieur le Vice-Président en charge des Activités de loisirs sportives et culturelles informe l'assemblée que, suite à l'arrivée à son terme, en 2013, du Contrat communautaire de développement – signé avec le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques– qui intégrait un volet « lecture publique », une convention a été établie afin de renouveler le partenariat entre le Département et la Communauté de Communes pour le développement de la lecture publique sur le territoire de cette dernière.

Le Département et la Communauté de Communes Ousse-Gabas se donnent pour objectifs communs de :

- Favoriser l'accès de tous les habitants du bassin de vie à des ressources documentaires variées et de qualité permettant un accès moderne et performant à l'information, la formation, à la culture et aux loisirs
- Privilégier les actions en direction des publics scolaires et des publics spécifiques ou éloignés de l'offre culturelle : petite enfance, personnes âgées, personnes en situation de handicap, public en insertion...
- Sensibiliser la population à des fonds spécifiques.

Où l'exposé du vice-président et après en avoir largement délibéré, le Conseil,

APPROUVE le contenu de la convention présentée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le président à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 27/06/2014
et publication ou notification
du : 27/06/2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE - GABAS
80, avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80
Fax 05 59 16 08 84

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 24 JUN 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-quatre du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 17 juin 2014

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, PELLET Claudine, MAHIEU Nadège, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, NOUGUEZ Alain, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEYOU Monique, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Absents : MATTEI Jean-Paul, PONNEAU Evelyne, LAFARGUE Mathieu, MINVIELLE Fabien, POUTS Sylvie, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, LAHORE Frédéric.

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 24

Voté à l'unanimité

N°56 - 06/2014 : FIXATION DES TARIFS DE LA PISCINE

Monsieur le vice-président en charge de la piscine propose de fixer les tarifs d'entrée de la piscine :

- Entrée générale : 2.70 €
- Tarif réduit (jusqu'à 16 ans) : 1.90 €
- Tarif de 17h à 19h : 1.00 €
- Abonnement 20 entrées : 34.00 €
- Abonnement 20 entrées (tarif réduit jusqu'à 16 ans) : 20.00 €
- Tarif groupe (centres aérés, colonies de vacances) : 1.00 €
(Accompagnateurs : même tarif)
- Mise à disposition de la piscine aux collèges du territoire : 30 € de l'heure
- Entrée gratuite pour les centres de loisirs de Pontacq et d'Artigueloutan
- Entrée gratuite pour les enfants n'ayant pas atteint l'âge de 6 ans
- Entrée gratuite pour les écoles primaires du territoire.

Où l'exposé du vice-président et après en avoir largement délibéré, le Conseil,
ADOpte les tarifs présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 27/06/2014
et publication ou notification
du : 27/06/2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE - GABAS
80, avenue Lersbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80
Fax 05 59 16 08 84

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 24 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-quatre du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 17 juin 2014

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, PELLET Claudine, MAHIEU Nadège, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, NOUGUEZ Alain, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEYOU Monique, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Absents : MATTEI Jean-Paul, PONNEAU Evelyne, LAFARGUE Mathieu, MINVIELLE Fabien, POUTS Sylvie, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, LAHORE Frédéric.

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 24

Voté à l'unanimité

N°57 - 06/2014 : CREATION DE POSTES DE SAISONNIERS POUR LA PISCINE

Le Président rappelle que par délibération du 13 mars 2014 l'assemblée décidait la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'éducateur des A.P.S (titulaire du BEESAN) pour la période du 21/05/2014 au 04/07/2014 afin de permettre l'ouverture de la piscine aux scolaires durant cette période.

Il propose aujourd'hui de prévoir les recrutements nécessaires à l'ouverture au public de la piscine pour les mois de juillet et août 2014 :

- Un emploi d'éducateur des A.P.S. au 8ème échelon titulaire du BEESAN à temps non complet pour assurer la mission de responsable de bassin ;
- Deux emplois d'aide opérateur territorial des A.P.S. au 2ème échelon titulaires du BNSSA à temps non complet pour assurer la mission de surveillant de baignade et d'entretien des bassins ;
- Quatre adjoints techniques 2ème classe au 1^{er} échelon à temps non complet pour assurer les missions d'agent d'entretien et de caisse.

Les emplois seraient pourvus par le recrutement d'agents non titulaires en application des dispositions de l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

DECIDE la création des emplois décrits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 27/06/2014
et publication ou notification
du : 27/06/2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE - GABAS
80, avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80
Fax 05 59 16 08 84

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 24 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-quatre du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 17 juin 2014

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, PELLET Claudine, MAHIEU Nadège, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, NOUGUEZ Alain, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEOU Monique, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Absents : MATTEI Jean-Paul, PONNEAU Evelyne, LAFARGUE Mathieu, MINVIELLE Fabien, POUTS Sylvie, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, LAHORE Frédéric.

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 24

Voté à l'unanimité

N°58 - 06/2014 : SUBVENTION A UNE ASSOCIATION : RECTIFICATIF

Monsieur le vice-président en charge de la vie associative rappelle que par délibération du 13 mars 2014, l'assemblée fixait le montant de l'aide à la formation 2014 pour les associations.

Le Président propose de régulariser la participation 2014 de l'association « Football Club de la vallée de l'Ousse ». En effet, suite à une erreur matérielle (non prise en compte de la deuxième page de la liste des enfants de moins de 16 ans) la subvention versée ne tient compte que de 43 adhérents au lieu de 64. Un manque à gagner de 315 € reste donc à verser.

Il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à verser ce montant à l'association.

Où l'exposé du vice-président et après en avoir largement délibéré, le Conseil,

DECIDE de verser la somme de 315 € à l'association « Football Club de la vallée de l'Ousse » afin de régulariser le montant de l'aide à la formation 2014.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 27/06/2014
et publication ou notification
du : 27/06/2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE - GABAS
80, avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80
Fax 05 59 16 08 84

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 24 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-quatre du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 17 juin 2014

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, PELLET Claudine, MAHIEU Nadège, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, NOUGUEZ Alain, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEYOU Monique, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Absents : MATTEI Jean-Paul, PONNEAU Evelyne, LAFARGUE Mathieu, MINVIELLE Fabien, POUTS Sylvie, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, LAHORE Frédéric.

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 24

Voté à l'unanimité

N°59 - 06/2014 : ACCEPTATION D'UN DON

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Environnement indique à l'assemblée qu'une communauté de « gens du voyage » souhaite faire un don de 50 € à la Communauté de Communes OUSSE-GABAS ceci afin de la remercier d'avoir collecté leurs déchets. Il explique que cette communauté s'est installée sur un terrain à ESPOEY en ayant pris soin d'entreposer ses déchets afin qu'ils puissent être collectés. Il propose d'accepter ce don puisque l'association a souhaité verser cette somme à la Communauté de Communes qui a pour compétence l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères et pourra ainsi affecter cette somme à ce service.

Où l'exposé du vice-président et après en avoir largement délibéré, le Conseil,

ACCEPTTE le don de 50 € présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 27/06/2014
et publication ou notification
du : 27/06/2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE - GABAS
80, avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Téi. 05 59 16 08 80
Fax 05 59 16 08 84

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 24 JUN 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-quatre du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 17 juin 2014

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, PELLET Claudine, MAHIEU Nadège, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, NOUGUEZ Alain, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEYOU Monique, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Absents : MATTEI Jean-Paul, PONNEAU Evelyne, LAFARGUE Mathieu, MINVIELLE Fabien, POUTS Sylvie, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, LAHORE Frédéric.

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 24

Voté à l'unanimité

N°60- 05/2014 : DESIGNATION DU REPRESENTANT ELU AUPRES DU CNAS

Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder à la désignation du représentant de la Communauté de Communes auprès du CNAS.

Où l'exposé du Président, le Conseil Communautaire,

DESIGNE Monique LARBEYOU en tant que déléguée locale élue pour le mandat 2014-2020.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 27/06/2014
et publication ou notification
du : 27/06/2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE - GABAS
80, avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80
Fax 05 59 16 08 84

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 24 JUN 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-quatre du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 17 juin 2014

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, PELLET Claudine, MAHIEU Nadège, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, NOUGUEZ Alain, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEYOU Monique, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Absents : MATTEI Jean-Paul, PONNEAU Evelyne, LAFARGUE Mathieu, MINVIELLE Fabien, POUTS Sylvie, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, LAHORE Frédéric.

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 24

Voté à l'unanimité

**N°61- 05/2014 : REMBOURSEMENT DES FRAIS AUX ELUS NE BENEFICIANT PAS
D'INDEMNITES DE FONCTION**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les membres du conseil communautaire qui ne bénéficient pas d'indemnités de fonction peuvent prétendre, sur présentation de pièces justificatives, à la prise en charge des frais de transport et de séjour qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements. Le remboursement des frais engagés pourra être établi sur la base d'un état de frais auquel seront jointes les factures.

La prise en charge de ces frais sera assurée dans les conditions définies par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat.

Où l'exposé du Président, le Conseil Communautaire,

DECIDE de rembourser aux élus qui ne bénéficient pas d'indemnités de fonction les frais engagés à l'occasion de leurs déplacements dans les conditions décrites ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 27/06/2014
et publication ou notification
du : 27/06/2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80, avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80
Fax 05 59 16 08 84